

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

KIPLINK OBLIGATIONS HIGH YIELD

OPCVM géré par KIPLINK FINANCE

PART D

CODE ISIN : FR0013292521

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance de 2% annualisée, nette de frais de gestion, via une sélection d'obligations et de titres de créances internationaux.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion (notamment des hypothèses de défaut). Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance de l'OPCVM.

Compte tenu de son mode de gestion, la performance de l'OPCVM ne peut être comparée à celle d'un indicateur pertinent.

Il est classé : « Obligations et autres titres de créance internationaux ».

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion déterminera notamment une maturité cible de l'OPCVM comprise entre 0 et 8 ans à partir de laquelle les obligations et titres de créances internationaux seront sélectionnées, et procédera à une gestion active des positions tout au long de la vie du portefeuille.

La société de gestion ciblera principalement des titres à caractère spéculatif dits « High Yield » mais ne s'interdit pas de recourir à des titres de notations différentes en fonction des opportunités.

Elle sera conseillée par la société de gestion TAILOR ASSET MANAGEMENT, qui proposera une sélection d'obligations à même de satisfaire l'objectif de gestion fixé, étant rappelé que la société de gestion de l'OPCVM conserve l'entière décision d'investir dans les actifs de son choix.

Elle investira son actif net en obligations et obligations convertibles, directement ou indirectement via des OPC monétaires ou obligataires.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

La partie non investie sur les marchés de taux pourra être exposée aux marchés d'actions via la sensibilité actions des obligations convertibles ou investie en OPC de droit français, ou en actions issues de la conversion des obligations convertibles, ou en actions en direct.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 90% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes notations, notamment des titres à caractère spéculatif dits « High Yield », selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non noté.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et 7.

De 0% à 10% sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes capitalisations, de tous secteurs. De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro.

Il peut être investi :

- en actions,
 - en titres de créance et instruments du marché monétaire,
 - jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou européen, et en FIA de droit français ou étranger répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.
- Il peut également intervenir sur les :
- contrats financiers à terme ferme, utilisés à titre de couverture des risques de taux et de change,
 - titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de utilisés à titre d'exposition lorsqu'il s'agit d'obligations convertibles et de couverture des risques d'action et de taux,
 - dépôts, emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Distribution du résultat net

Durée de placement recommandée : Supérieure à 7 ans

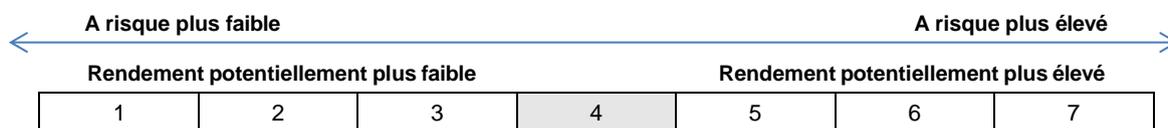
Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscriptions et de rachats : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi avant 12h (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du vendredi (J).

La valeur liquidative est calculée chaque vendredi, à l'exception des jours fériés et de fermeture de la Bourse de Paris.

En outre une valeur liquidative estimative est calculée le dernier jour de bourse du mois de décembre de chaque année ; elle ne pourra pas servir de base à des souscriptions/rachats.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé dans la catégorie 4 en raison de son exposition aux instruments de taux d'émetteurs privés qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de leurs

structure financière et notation, et en raison des maturités longues, pouvant induire des variations fortes, et d'une volatilité sur les titres de dette privée ou de notation basse à caractère spéculatif dits « high yield ».

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Ce risque est d'autant plus important que le fonds pourra investir de manière significative sur des titres à caractère spéculatif dits « High Yield »

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers) conclues avec la même contrepartie. Il mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant

que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :
L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes

périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

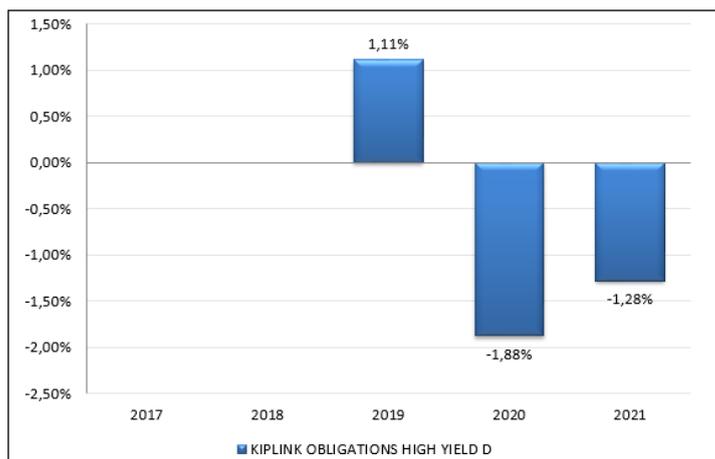
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	4%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre, ou ne vous soit remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2,06 % TTC*
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	30% TTC au-delà d'une performance de 2% annualisée nette de frais 0% au titre du dernier exercice.

* L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/03/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus.
Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.kiplink-finance.fr.
Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie

Date de création de l'OPCVM : 12/01/2018

Devise de libellé : Euro

Changements importants au cours de la période : Néant.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) – 6 avenue de Provence – 75009 PARIS.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de KIPLINK FINANCE – 39 avenue Pierre 1er de Serbie – 75008 PARIS – www.kiplink-finance.fr

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts : KIPLINK FINANCE

Régime fiscal : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique dits « US Person » (la définition est disponible sur notre site internet).

Les détails de la politique de rémunération de KIPLINK FINANCE sont disponibles sur le site internet www.kiplink-finance.fr Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

La responsabilité de KIPLINK FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

KIPLINK FINANCE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les Informations Clés pour l'Investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/05/2022